



## **REGLEMENT INTERIEUR DU GEX-SKI-CLUB**

Je m'engage à faire respecter par mon enfant le règlement intérieur du Gex-Ski-Club ci-après :

### **A – ENTRAINEMENTS PHYSIQUES**

1. Présence indispensable à l'entraînement du samedi (une dérogation peut-être accordée aux enfants pratiquant un autre sport ce jour là).
2. **Présence indispensable** à l'entraînement du mardi soir.
3. Les enfants sont sous la responsabilité des entraîneurs uniquement pendant les heures d'entraînement.
4. Les transports sur les lieux d'entraînement sont à la charge des parents.
5. Lors des entraînements, stages et compétitions, les enfants et compétiteurs doivent porter obligatoirement le casque et/ou les protections demandés par les membres de l'encadrement.

### **B – ENTRAINEMENTS DE SKI**

6. Lors des entraînements, stages et compétitions, les enfants et compétiteurs doivent porter obligatoirement le casque et/ou les protections demandés par les membres de l'encadrement.
7. Lors des entraînements, stages et compétitions, les enfants devront être munis de l'équipement de ski, de vêtements chauds, de gants, casque et lunettes (ou masque), d'un goûter et d'un peu d'argent de poche pour les boissons chaudes.
8. Présence indispensable à l'entraînement du samedi matin ou après-midi selon les groupes.
9. Les enfants sont sous la responsabilité des entraîneurs uniquement pendant les horaires d'entraînement.
10. Le transport des enfants sur les sites d'entraînement est à la charge des parents. S'ils le désirent, ils peuvent se regrouper pour monter à la station.

### **C – STAGES**

11. **Présence indispensable** à au moins un des deux stages sur neige de la saison (décembre et/ou février/mars).

### **D – COMPETITIONS**

12. Aucune inscription aux courses ne se fera si le compétiteur n'a pas suivi régulièrement les entraînements et sans l'aval de l'entraîneur.
13. Les compétiteurs s'engagent à participer à au moins **2** compétitions durant la saison.
14. Sauf raison médicale justifiée par un certificat ou force majeure, si un compétiteur ne se présente pas au départ d'un concours pour lequel il a été inscrit, les frais d'engagement seront à sa charge.
15. Le transport sur les lieux de course reste à la charge des parents.
16. **Dans le cas d'une course en dehors du massif des Monts-Jura, le forfait pour la course est à la charge du compétiteur.**





17. Tout compétiteur doit être **couvert par une licence F.F.S.** et doit être à même de présenter sa licence avant le départ de chaque compétition.
- 18. Le visa médical sur la licence est obligatoire.**
19. Les compétiteurs restent sous la responsabilité de l'entraîneur durant les courses et par conséquent doivent rester avec lui et/ou respecter **toutes ses consignes avant, pendant et après leur passage sur le parcours.**
20. **Dès la fin des courses, l'enfant n'est plus sous la responsabilité ni de l'entraîneur, ni du club. Un parent ou un représentant de celui-ci a le devoir de prendre en charge l'enfant.**

#### **E – DISCIPLINE**

21. La participation aux entraînements implique un minimum d'effort et de sérieux. Le ski étant un sport à risque, une bonne préparation physique est nécessaire.
22. Le club se réserve le droit **d'écarter un enfant dont le comportement est préjudiciable au club** et/ou aux entraînements.

#### **F – DIVERS**

23. En cas d'accident présentant un caractère d'urgence, les services d'urgence se réservent le droit de faire transporter l'enfant à l'hôpital le plus proche quelque soit le souhait exprimé par les parents sur le bulletin d'inscription.
24. Si un accident nécessite l'arrêt des entraînements et des compétitions, tout membre bénéficiant d'une licence, doit fournir **obligatoirement** un certificat médical de reprise avant de réintégrer les entraînements et la compétition.

Signature des parents

Signature du compétiteur

